



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

**budget : services extérieurs**

Question écrite n° 59457

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy sollicite l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme en cours du dispositif de renseignement de la douane. Un projet de réorganisation du réseau douanier de renseignement et de lutte contre la fraude est actuellement à l'étude ; or le nouveau dispositif ne présenterait pas toutes les garanties d'un travail efficace des douanes. Si l'on ne peut que constater les lacunes du dispositif actuel, il semble pourtant que le démantèlement du réseau de collecte du renseignement dans l'Hexagone contenu dans le projet ne soit pas une réponse adéquate. La suppression notamment de la totalité des brigades régionales de recherche (BBR), hormis Bastia et Ajaccio, paraît particulièrement inopportune. Aucune structure de recherches douanières n'existerait plus sur le nord de la côte atlantique, ni sur le littoral de la Manche, ni dans le centre. Aucune structure ne pourra prendre le relais des brigades dissoutes, même pas pour une collecte passive car ces régions sont aussi celles où ont été supprimées le plus grand nombre de brigades de surveillance récemment. Les BBR sont pourtant les unités les plus en pointe pour de nombreux domaines tels que la contrebande de tabac ou la fraude aux taxes sur les produits pétroliers. Un récent rapport de l'inspection des services interne à la douane avait pourtant mis en garde contre le pari que représente le nouveau projet quant à la suppression des BBR, sans résultat manifestement. En conséquence, il lui demande de revoir le projet à l'étude pour réexaminer la place des BBR dans le nouveau dispositif, cela dans l'optique de garantir la plus grande efficacité des douanes.

## Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects a engagé une réflexion d'ensemble portant sur son dispositif de renseignement et de lutte contre la fraude et la réforme envisagée porte en particulier sur les modes de collecte et de traitement du renseignement. Dans ce cadre, la mission des services de recherche n'est nullement remise en cause mais les impératifs opérationnels ont conduit par contre à revoir l'organisation actuelle de l'ensemble de la filière. Les dispositions législatives en matière de lutte contre la criminalité organisée et de fonctionnement de la justice, avec la loi Perben II, prévoient notamment la mise en oeuvre de techniques nouvelles d'investigation qui nécessitent une organisation adaptée. Ainsi, une direction nationale dédiée spécialement à ce secteur devrait être créée : la direction des opérations douanières (DOD). Dans le schéma envisagé, le choix a été privilégié de mettre en place des unités de tailles plus importantes qu'actuellement et dotées d'équipements plus modernes. Un maillage géographique équilibré a été proposé afin que le réseau des services de recherche, sans être affaibli, soit adapté aux nouveaux enjeux. La nouvelle direction des opérations douanières verrait, dans ce cadre, ses effectifs implantés sur l'ensemble du territoire portés à 387 agents, soit une augmentation de 94 emplois. Par ailleurs, ce dispositif serait complété par la création, au sein de chaque direction régionale, d'une cellule de pilotage des contrôles et de la lutte contre la fraude. Cette cellule serait chargée de renforcer le réseau existant au plan régional afin d'améliorer la coordination et le ciblage des interventions des brigades de surveillance. S'agissant des personnels, la réforme s'effectuera à effectifs constants et les agents bénéficieront de priorités pour rejoindre les postes offerts dans les nouvelles structures. Ceux qui seraient amenés à devoir changer de résidence bénéficieront des mesures

sociales d'accompagnement habituellement prévues lors des restructurations. Cette réforme, qui vise à adapter le nouveau dispositif douanier aux enjeux actuels, a pour ambition de conforter l'action de la douane dans sa mission fondamentale de lutte contre la grande fraude et la criminalité organisée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Blazy](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59457

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2005, page 2314

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3792